



# UNARM

UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

## FLASH INFO

Marseille, le 11 juin 2019

L'association professionnelle a été reçue le jeudi 6 juin à la DGOS par le conseiller Médical de la directrice de la DGOS, la sous-direction de la régulation de l'offre de soins et la sous-direction des Ressources Humaines du système de santé.

Elle a exposé et argumenté l'ensemble des points liés aux conséquences du manque d'effectifs d'ARM dans les SAMU, de la disparité croissante des statuts (Fonctionnaire-CDD-CDI), des recrutements en catégorie C.

La qualité des soins et de la prise en charge des patients, attendu par les usagers du service public ayant recours à l'aide médicale Urgente et de la permanence des soins ambulatoire ne peut aujourd'hui pas se satisfaire de la seule vision globale de la problématique de santé publique.

En effet depuis les plans ministériels de :

- 2003 « prise en charge des urgences » (ministre François Mattei)
- 2007 « Hôpital 2012 » (ministre Xavier Bertrand)
- 2019 « Ma santé 2022 » (ministre Agnès Buzyn)

Ces plans ont pallié l'urgence de l'hémorragie, mais n'ont pas été ceux de la perspective.

Le recours au service d'Aide Médicale Urgente et de la permanence des soins Ambulatoire ne cesse de croître et de se complexifier, rendant la mission de la régulation médicale encore plus difficile.

L'Assistant de Régulation Médicale des SAMU-Centre15 est le premier et indispensable maillon de la chaîne de soins lors d'un appel au 15.

L'association professionnelle a bien entendu que madame la ministre Agnès Buzyn a conscience de la situation, pour autant l'élévation au champ de réflexion globale de la santé en France ne se traduit pas par le :

- renforcement des effectifs ARM alors que le déficit devient inquiétant pour la population
- l'harmonisation des statuts et des rémunérations
- le recrutement de tous les ARM et faisant fonction en catégorie B

L'association professionnelle soutien et demande aux ARM de se mobiliser en menant les actions et démarches qu'ils leur semblent justifiés auprès des organisations syndicales de leur centre hospitalier.

Les usagers du service public cherchent des recours à leur demande de soins, l'hôpital ne dispose pas de moyens suffisants, et par conséquent l'ensemble des personnels hospitaliers souffrent de cette situation.

Les ARM des SAMU-Centre15 doivent et peuvent faire entendre leurs revendications avec celles des services de soins.

Merci de nous tenir informé de :

- vos démarches locales
- toutes les informations publiées concernant votre secteur
- toutes les images qui évoquent votre mobilisation :

**revendications@unarm.fr**

Celles-ci seront diffusées pour que tous les ARM de France soient informées.

Elle soutient et est à votre disposition

Le secrétaire général